Copie Certifiée Conforme
F. Deffarriere
François Defferriere
Directeur Général

FIMATEX SA
Société anonyme
au capital de 82 800 000 francs
Siège social : 50, boulevard Haussamnn
PARIS (75009)
351 058 151 RCS PARIS 89B8820

Tribunal de COMMERCE de PARIS
- 8 SEP. 1999
h8h27

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AOUT 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, et le 20 août, à 9 heures, le conseil d'administration s'est réuni, au 50, boulevard Haussmann 75009 PARIS, sur convocation de son président.

Sont présents :
Monsieur Laurent CUNIN,
Monsieur Marc BREILLOUT,
FIMAT BANQUE, représentée par Monsieur Alain BOZZI ,
SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Christophe MIANNE,
Monsieur Geoffrey de BEAUREGARD,
Monsieur Jean-Pierre MUSTIER.

Monsieur Vincent TAUPIN et FIMAT SNC, représentée par Monsieur François DEFFERRIERE, dûment convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur Laurent CUNIN, président du conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Démission et remplacement du président directeur général,
- Démission du directeur général France,
- Nomination de deux directeurs généraux.

DEMISSION ET REMPLACEMENT DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Le conseil accepte la démission de Monsieur Laurent CUNIN, président directeur général, et le remercie pour la clarté et la franchise avec lesquels il a conduit le conseil au cours de sa présidence.

Le conseil procède ensuite à la nomination du nouveau président. L'ensemble des administrateurs présents a, la voix de Monsieur Marc BREILLOUT exceptée, nommé aux fonctions de président, Monsieur Marc BREILLOUT demeurant au 1035 Nine Acres Lane – Mamaroneck, NY 10543 pour une durée égale à son mandat d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2003.

Marc Breillout

Alain Bozzi

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration, le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il peut en outre déléguer une partie de ses pouvoirs, mais seulement pour une durée limitée.

Ces modifications prendront effet à compter de ce jour.

Le conseil décide de nommer Monsieur Marc BREILLOUT en qualité de dirigeant responsable au sens de l'article 17 de la loi du 24 janvier 1984, dite « loi bancaire ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL FRANCE

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Olivier de Montety de son poste de directeur général France, à compter du 8 juillet 1999.
La Banque de France sera avertie de cette démission.

NOMINATION DE DEUX DIRECTEURS GENERAUX

Le conseil procède à la nomination en qualité de directeur général de :

- Monsieur François DEFFERRIERE demeurant au 29, avenue de Suffren 75007 Paris,
- Monsieur Vincent TAUPIN demeurant au 24 Walpole Street SW34QS London – UK.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur François DEFFERRIERE et Monsieur Vincent TAUPIN sont investis des mêmes pouvoirs que le président du conseil d'administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.
Ces nominations sont effectives à compter de ce jour.

Monsieur François DEFFERRIERE et Monsieur Vincent TAUPIN seront déclarés, vis-à-vis de la Banque de France, en qualité de dirigeant responsable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un autre administrateur.

Le Président

Marc Breillout

Un administrateur

Alain Baggi